AVIS DE PROMULGATION AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 596-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Verchères, le 2 juillet 2024 :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 596-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 512-2015 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES AFIN D'INTERDIRE LES PERMIS POUR FEU EN MILIEU AGRICOLE SUR LES PARTIES DES TERRAINS BÉNÉFICIANT DE DROITS ACQUIS RÉSIDENTIELS OU COMMERCIAUX

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 581 route Marie-Victorin, Verchères, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verchères, ce 3 juillet 2024

Me Jean-Marc Simard

Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier